

REPUBLICUE DU CAMEROUN
Paix - Travail - Patrie

REGION DE L'EXTREME-NORD

DEPARTEMENT DU DIAMARE

ARRONDISSEMENT DE NDOUKOULA

COMMUNE DE NDOUKOULA

COMMISSION INTERNE
DE PASSATION DES MARCHES PUBLICS



REPUBLIC OF CAMEROON
Peace - Work - Fatherland

FAR - NORTH REGION

DIAMARE DIVISION

NDOUKOULA SUBDIVISION

NDOUKOULA COUNCIL

INTERNAL TENDERS BOARDS OF NDOUKOULA

AVIS APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT
N° 17 /AONO/C.NDKLA/CIPM/AI /2025 DU 17 MARS 2025

**DANS LE CADRE DU REBOISEMENT DU SITE SAHEL VERT DE MARBAYE
DANS LA COMMUNE DE NDOUKOULA ; DEPARTEMENT DU DIAMARE ;
REGION DE L'EXTREME-NORD.**

MAITRE D'OUVRAGE: MONSIEUR LE MAIRE DE LA COMMUNE DE NDOUKOULA
MAITRE D'OUVRAGE : Mr LE MAIRE DE LA COMMUNE DE NDOUKOULA
AUTORITE CONTRACTANTE : Mr LE MAIRE DE LA COMMUNE DE NDOUKOULA
COMMISSION INTERNE DE PASSATION DE MARCHER DE NDOUKOULA

1. Objet de l'Appel d'Offres

Dans le cadre du Budget d'Investissement Public du MINEPDED de l'exercice 2025 , le Maire de la commune de Ndoukoula lance un DAO pour le compte de commune de Ndoukoula pour la gestion site sahel vert de Marbaye commune de Ndoukoula; Département du Diamaré ; Région de l'Extrême-Nord.

2. Consistance des travaux

Les travaux comprennent notamment :

- Les travaux préparatoires ;
- La réalisation des pare-feu ;
- Les travaux de regarnis;
- L'arrosage des plants;
- Le gardiennage et la sécurisation des sites
- La réhabilitation de la mise en défend
- Les activités connexes au projet

3. Délais d'exécution

Le délai maximum prévu par le Maître d'Ouvrage pour la réalisation des travaux objet du présent appel d'offres est de : *douze (12) mois.*

4. Allotissement

Sans objet

5. Coût prévisionnel

Le coût prévisionnel de l'opération à l'issue des études préalables est de **10 000 000** de Francs CFA.

6. Participation et origine

La participation à cette consultation est ouverte à l'égalité de conditions aux sociétés et entreprises ou groupement d'entreprises de droits camerounais, ayant une expérience avérée dans le domaine du reboisement.

Par la présente consultation, les entreprises intéressées sont invitées à fournir dans leurs offres, les informations **authentiques** qui permettront de retenir celle pouvant réaliser les prestations après une évaluation approfondie et objective de son dossier.

7. Financement

Les travaux objet du présent appel d'offres sont financés par le Budget d'Investissement Public du MINEPDED de l'exercice 2025, sur la ligne budgétaire: _____ suivant l'autorisation de la dépense : _____ pour un montant total de **DIX millions (10 000 000) FCFA**

8. Cautionnement provisoire

Chaque soumissionnaire doit joindre à ses pièces administratives, une caution de soumission établie par une banque de premier ordre ou compagnies d'assurances agréées par le Ministère chargé des finances et dont la liste figure dans la pièce 12 du DAO, d'un montant de **deux cent mille (200 000) Francs CFA** et valable pendant trente(30) jours au-delà de la date originale de validité des offres.

9. Consultation du Dossier d'Appel d'Offres

Dès publication du présent avis, le Dossier peut être consulté aux heures ouvrables à la préfecture du Départementale du Diamaré.

10. Acquisition du Dossier d'Appel d'Offres

Le Dossier de consultation peut être obtenu à la préfecture du Départementale du Diamaré, dès publication du présent avis, sur présentation d'une quittance de versement d'une somme non remboursable au titre des frais d'achat du dossier de **Vingt Mille (20 000) francs CFA** à de la commune de Ndoukoula.

11. Remise des offres

Chaque offre, rédigée en Français ou en Anglais, en **sept (07) exemplaires** dont un (01) original et six (06) copies lisibles marquées comme telles, conformes aux prescriptions du DAO, devra être déposée contre récépissé sous plis fermé, à la préfecture du Département du Diamaré, au plus tard le **04 AVR 2025** à **13 heures**, heure locale et devra porter la mention:

AVIS APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT

N° 17 /AONO/C.NDKLA/CIPM/AI /2025 DU 12 MARS 2025 **EN PROCEDURE**
D'URGENCE

DANS LE CADRE DU REBOISEMENT DU SITE SAHEL VERT DE MARBAYE DANS LA COMMUNE DE NDOUKOULA ; DEPARTEMENT DU DIAMARE ; REGION DE L'EXTREME-NORD.

“A n'ouvrir qu'en séance de dépouillement”

Délai d'exécution : douze (12) mois

Les offres parvenues après la date et heure limites de dépôt des offres ne seront pas reçues.

12. Recevabilité des offres

Chaque soumissionnaire devra joindre à ses pièces administratives une caution de soumission (conforme au modèle joint en annexe) établie par une Banque de premier Ordre ou une compagnie d'assurance agréée par le Ministère en Charge des Finances et dont la liste figure dans la **pièce 12** du DAO, d'un montant de **deux cent mille** (200 000) francs CFA et valable pendant **trente (30)** jours au-delà de la date originale de validité des offres.

Sous peine de rejet de l'offre, les autres pièces administratives requises (en cours de validité) devront être impérativement produites en originaux ou en copies certifiées conformes par le service émetteur ou une autorité administrative, datant de moins de **trois (03)** mois et valides le jour de l'ouverture des plis, conformément aux stipulations du Règlement Particulier de l'Appel d'Offres.

Elles devront obligatoirement être en cours de validité conformément à la réglementation en vigueur.

Toute offre non conforme aux prescriptions du présent Avis et au Dossier d'Appel d'Offres sera déclarée irrecevable. Notamment l'absence de la caution de soumission délivrée par une banque de premier ordre ou une compagnie d'assurance agréée par le Ministre chargé des Finances ou le non-respect des modèles des pièces du Dossier d'Appel d'Offres, entraînera le rejet pur et simple de l'offre sans aucun recours.

13. Ouverture des plis

L'ouverture des plis se fera en **un (01) temps** le 04 AVR 2025 à 14 heures précises par la Commission Interne de Passation des Marchés auprès de la Commune de Ndoukoula, cellule d'appui au lancement des appels d'offres en présence des soumissionnaires.

Seuls les soumissionnaires peuvent assister à cette séance d'ouverture ou s'y faire représenter par une seule personne (même en cas de groupement) de leur choix ayant une parfaite connaissance du dossier.

14. Critères d'évaluation

L'évaluation des offres se fera en **trois (03) étapes** :

- **1^{ère} étape :** Vérification de la conformité du dossier administratif de chaque soumissionnaire.
- **2^e étape :** Evaluation technique des offres administrativement conformes.
- **3^e étape :** Vérification des offres financières des entreprises dont les offres ont été reconnues techniquement qualifiées et administrativement conformes.

Les critères d'évaluation des offres sont les suivants :

14.1. Critères éliminatoires

14.1.1. Pièces administratives

- a) Dossier incomplet ou pièces non conformes ;

- b) Pièce falsifiée ou non authentique.
- c) Absence de la caution de soumission

14.1.2 : Offre technique

- a) Dossier incomplet ou pièces non conformes ;
- b) Fausse déclaration, documents falsifiées ou scannés ;
- c) N'avoir pas justifié de la réalisation au cours des trois dernières années, comme entrepreneur principal;
- d) Non existence dans l'offre technique de la rubrique « organisation, méthodologie et planning » ;
- e) Non satisfaction, au moins à 70% des critères essentiels ;
- f) Avoir abandonné un marché au cours des « dernières années et figurer sur la liste des entreprises défaillantes établies annuellement par le MINMAP

14.1.3. Offre financière

- a) Offre financière incomplète ;
- b) Pièces non conformes ;
- c) Omission dans l'offre financière d'un prix unitaire quantifié ;
- d) Absence d'un sous-détail de prix ;

14.2. Critères essentiels

L'évaluation des offres techniques sera faite sur la base des 41 critères essentiels ci-dessous :

- a) Présentation sur **3 critères** ;
- b) Le personnel d'encadrement de l'entreprise sur **15 critères** ;
- c) Le matériel de chantier à mobiliser sur **4 critères** ;
- d) La méthodologie d'exécution sur **13 critères** ;
- e) Références et capacité de préfinancement de l'entreprise sur **6 critères**.

La moyenne, il faut 29 critères sur 41

15. Attribution

LE MAIRE DE LA COMMUNE DE NDOUKOULA, attribuera le marché au soumissionnaire dont l'offre, qualifiée techniquement, aura été évaluée **la moins-disante** après vérifications de ses prix et jugée substantiellement conforme au DOSSIER D'APPEL D'OFFRES OUVERT EN PROCEDURE D'URGENCE.

16. Durée de validité des offres

Les soumissionnaires restent engagées par leurs offres pendant une période de quatre-vingt-dix (90) jours, à compter de la date limite fixée pour la remise des offres.

17. Renseignements complémentaires

Les renseignements complémentaires d'ordre technique peuvent être obtenus tous les jours, aux heures ouvrables à la préfecture du Départementale du Diamaré à Maroua.

Ndoukoula

Le : 17 MARS 2025

Copies :

- MINMAP/DGMI/YDEDDMINMAP/DIAM ;
- DDMINEPDED/DIAM
- ARMP pour publication au JDM;
- SOPECAM (pour publication dans Cameroon tribune)
- CIPM/MT (pour archivage) ;
- DDMINEPAT (pour suivi)
- CRTV (station régionale pour diffusion) ;
- Chronos/Affichage.

